

Morsures de chien en Suisse: mise au point

A propos de l'article: Della Santa V. *Cave canem et hominem et caetera. Rev Med Suisse* 2010;6:S30 (Quadrimed).

Lecteur régulier de la *Revue médicale suisse*, j'ai ainsi eu l'occasion d'en apprécier la qualité et le sérieux.

Pour cette raison, je me permets de signaler une affirmation erronée figurant en introduction de l'article susmentionné.

L'auteur affirme que l'incidence annuelle des morsures de chien en Suisse n'est pas connue, en indiquant, notamment, que seules des données portant sur les morsures annoncées sont disponibles.

Cette assertion est inexacte. En effet, une thèse de doctorat rédigée par Ursula Horisberger, intitulée «*Medizinisch versorgte Hundebissverletzungen in der Schweiz/Opfer – Hunde – Unfallsituationen*» a permis d'établir, entre autres, l'incidence (non limitée aux cas annoncés aux autorités) des accidents par morsure en Suisse, sur la base des données d'une étude prospective réalisée en Suisse du 01.09.2000 au 31.08.2001 avec la collaboration de 155 pédiatres, 132 médecins généralistes/de famille et 69 hôpitaux répartis dans l'ensemble du pays.¹

- ... chaque année en Suisse
- 13 000 accidents par morsure
- de chien nécessitent des soins médicaux ...

Les données collectées pour chaque cas comportaient des informations sur la victime (âge, sexe, localisation des blessures, soins nécessaires), les circonstances de l'accident (lieu, date et heure, activités en cours), le chien (taille, sexe, âge, race, relation vis-à-vis de la victime) et les suites données à l'accident (annonce à la police, devenir du chien).

Les calculs effectués dans le cadre de cette étude ont établi qu'il y a chaque année en Suisse 13 000 accidents par morsure de chien nécessitant des soins médicaux (soit plus de 35 accidents par jour), correspondant à une incidence annuelle de 180 cas pour 100 000 habitants.

Il me semble important de souligner que cette étude ne se limite pas à ces seules données globales, mais qu'il s'agit d'une thèse de doctorat très complète comportant, entre autres, des analyses statistiques de toutes les informations collectées. La thèse

d'U. Horisberger permet ainsi de considérer sous un angle rigoureusement scientifique l'impact de différents paramètres.

Sans reprendre ici l'ensemble des données objectives qui mériteraient d'être mentionnées, je souhaite relever qu'il est ainsi établi que:

- toutes les races et tous les types de chiens sont en cause et que 90% des accidents par morsure de chien nécessitant des soins médicaux (y compris les plus graves, cf. chiffres ci-dessous concernant les petits chiens) sont occasionnés par des chiens qui ne sont ni des molosses, ni des chiens dits «de combat», ni des chiens appartenant à l'une ou l'autre des races figurant sur les listes de races décréées dangereuses, établies par certains cantons à cette période déjà.
- Les enfants sont proportionnellement deux fois plus exposés que les adultes aux accidents par morsure de chien nécessitant des soins médicaux (ci-après: MSM).
- Les enfants, et particulièrement les petits enfants, sont principalement victimes de blessures par MSM au niveau de la tête.
- Pour les petits enfants (<4 ans), un quart (24%) des MSM sont occasionnées par des petits chiens (<10 kg). Pour cette même catégorie de victimes, les petits chiens sont responsables de 16% des MSM nécessitant des soins sous anesthésie (locale ou générale).

J'espère, au travers de ces quelques lignes, être parvenu, non seulement à apporter quelques précisions chiffrées sur l'impact des accidents par morsure de chien sur la santé publique, mais aussi à faire mieux comprendre les raisons qui conduisent les spécialistes en matière de dangerosité canine à s'insurger face à certaines mesures présentées comme des solutions appropriées alors qu'elles n'ont aucun effet sur une large majorité d'accidents, y compris les plus graves, voire qu'elles peuvent même parfois contribuer à les favoriser. Ainsi, sur la base des chiffres scientifiquement établis, il n'est, par exemple, ni compréhensible, ni admissible que l'on prétende contribuer à protéger efficacement la santé et l'intégrité des personnes en focalisant l'essentiel des mesures sur certains types de chiens responsables de 10% des MSM. Lorsque tel est le cas, les critiques défavorables émises par les spécialistes ne sont pas formulées dans le dessein de préserver absolument la catégorie de chiens visée,

mais ont pour objectif que ne continuent pas d'être négligés les 90% d'accidents par MSM (soit environ 11 700 victimes annuelles) qui ne seront nullement prévenus par ces dispositions.

Les blessures par morsure de chien constituent un problème de santé publique d'une importance non négligeable qui devrait (et pourrait) être fortement réduit. Des données épidémiologiques nationales existent et sont librement accessibles. Il serait regrettable qu'elles continuent à rester ignorées, notamment dans le cadre de l'instauration de mesures destinées à protéger la sécurité et la santé des personnes.

Philippe Bocion

Médecin vétérinaire, comportementaliste
Av. du Clos-d'Aubonne 38
1814 La Tour-de-Peilz
ph-bocion@sunrise.ch

¹ La thèse de doctorat d'Ursula Horisberger à l'université de Berne, publiée en 2002 et intitulée «*Medizinisch versorgte Hundebissverletzungen in der Schweiz/Opfer-Hunde-Unfallsituationen*» est librement disponible (en allemand) sur internet à l'adresse suivante: web.ticino.com/vet-bocion/Pages%20CHIENS%20DANGEREUX/R%20E9sum%20E9%20diss_horisberger_d.pdf

Il est également possible d'accéder à un bref condensé en français à l'adresse: web.ticino.com/vet-bocion/Pages%20CHIENS%20DANGEREUX/R%20E9sum%20E9%20diss%20Horisberger.pdf